

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° II-1907

présenté par  
le Gouvernement

### ARTICLE 29

#### ÉTAT B

Mission « Économie »

Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Développement des entreprises et régulations	140 000	0
Plan 'France Très haut débit'	0	0
Statistiques et études économiques	0	0
Stratégie économique et fiscale	0	140 000
<b>TOTAUX</b>	140 000	140 000
<b>SOLDE</b>	0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à abonder la ligne budgétaire de l'action 21 « développement du tourisme » du programme 134, grâce à un redéploiement depuis l'action 1 du programme 305.

Cette action sert notamment à financer la politique relative à l'accès de tous aux vacances et aux loisirs. Son abondement permettra de maintenir les subventions versées aux associations qui œuvrent à ce que les familles les plus démunies puissent chaque année partir en vacances. Connaissant l'importance de cette politique pour les familles et le rôle de mixité et d'intégration qu'elle joue pour les enfants de familles défavorisées, il apparaît essentiel de conserver ces subventions versées par la direction générale des entreprises dans le cadre des politiques relatives au tourisme. C'est aussi un moyen de soutenir une forme de tourisme qui participe à la dynamique de nos territoires.

Le Gouvernement abonde l'action 21 à hauteur de 140 000 euros, soit le montant correspondant aux subventions versées actuellement aux deux associations œuvrant dans ce secteur : « Vacances et Famille » et « vacances ouvertes ».